

Date de révision 6/25/2024
Révision : 6.4
Remplace la version de 4/5/2024



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Knauf Insulation Laine minérale de roche

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié., Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Knauf Insulation Laine minérale de roche

Numéro du produit KI_DP_207

Autres moyens d'identification Aucun(e)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Isolation thermique et/ou acoustique pour applications :
techniques, industrielles et construction de bâtiments.
Applications industrielles (OEM).
Applications industrielles (DAP).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur 155 Rue Anatole France
92300 Levallois Perret
France

Région www.knaufinsulation.com
sds@knaufinsulation.com
France

Contact national -

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Dangers pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

Non classé

Les mentions et pictogrammes suivants sont imprimés sur l'emballage



<http://www.knaufinsulation.com/comfort-and-handling>

2.3. Autres dangers

Risques spécifiques

Non applicable

Persistant, bioaccumulable et

Non pertinent

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Laine minérale de roche

96 - 100%

Numéro CAS

—

Numéro CE:

926-099-9

Numéro d'enregistrement REACH:

2119472313-44-XXXX

Numéro index UE:

650-016-00-2

Classification

Non classé

Notes sur l'ingrédient

(1) 926-099-9 - Fibres (de silicates) vitreuses artificielles à orientation aléatoire dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalinoterreux ($\text{Na}_2\text{O} + \text{K}_2\text{O} + \text{CaO} + \text{MgO} + \text{BaO}$) est supérieur à 18 %, conformes aux exigences de la note Q du règlement n° 1272/2008 et par conséquent non classées quant à leur cancérogénicité.

Polymère inerte thermodurcissable à base de résinesphénol-formaldéhydes polymérisées

<4%

Numéro CAS

—

Classification

Non classé

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Autres informations

Matériaux de revêtement ou d'enrobage éventuels : mat de surface, ou revêtement polyester, aluminium ou papier Kraft ou enrobé de polyéthylène à basse densité (PEBD) et de film PEBD métallisé.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Éloigner la victime de la source d'exposition. Rincer la gorge et expulser la poussière des voies respiratoires.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau et ensuite boire beaucoup d'eau

Contact avec la peau

En cas d'irritation mécanique, retirer les vêtements contaminés et laver doucement la peau à l'eau froide et au savon.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut causer une démangeaison temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information générale Si la réaction indésirable ou la gêne persiste après l'une des expositions susmentionnées, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO2) et poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Information générale Ces produits ne présentent aucun risque d'incendie en cours d'utilisation ; toutefois, certains matériaux d'emballage ou revêtements peuvent être combustibles. Produits de combustion issus de ce produit et de son emballage – dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et certains gaz à l'état de trace tels que l'ammoniaque, les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles.

5.3. Conseils aux pompiers

Information générale Lors d'incendies importants survenant dans des zones mal ventilées et impliquant des matériaux d'emballage, une protection respiratoire/un appareil respiratoire peut être requis(e).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles En présence de concentrations élevées de poussière, utiliser l'équipement de protection individuelle indiqué à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Non pertinent

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Aspirer ou humidifier à l'aide d'eau pulvérisée avant de broser.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Pour plus d'informations sur la protection individuelle, voir section 8. Pour plus d'informations sur l'élimination des déchets, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Pas de mesures particulières. Couper de préférence à l'aide d'un couteau. Si utilisation de scie ou d'outils électriques, prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Pour garantir une performance optimale des produits, une fois l'emballage retiré ou ouvert, les produits doivent être conservés en intérieur ou recouverts afin de les protéger contre la pénétration d'eau de pluie ou de neige.
Les conditions de stockage doivent garantir la stabilité des produits empilés et une utilisation selon la méthode du premier entré – premier sorti (PEPS) est recommandée.

Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Isolation thermique et/ou acoustique pour applications :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle	Laine minérale de roche
Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 fibres/ml Fibres de roche	
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.	

Les valeurs limites d'exposition ont été déterminées par de nombreuses autorités. Vérifier les valeurs limites applicables dans votre zone réglementaire

8.2. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés Pas de mesures particulières.

Protection des yeux/du visage Utiliser des lunettes, surtout en cas de manipulation au-dessus des épaules. Le port d'un équipement de protection des yeux conforme à la norme EN 166 est conseillé.

Protection des mains Utiliser des gants pour éviter les démangeaisons, conformément à la norme EN 388.

Protection des yeux/du visage Couvrir la peau exposée.

Mesures d'hygiène Après chaque contact avec ce produit, se laver les mains à l'eau froide et au savon.

Protection des voies respiratoires Le port d'un type de masque intégral conforme à la norme EN 149 FFP1 est recommandé lors de l'utilisation de ces produits dans un espace confiné ou lors d'opérations susceptibles de générer des émissions de poussière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence Solide.
Rouleaux. Panneau.

Couleur Ocre

Odeur Non pertinent

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

pH Non pertinent

Point de fusion > 1000 °C conformément à la norme DIN 4102-17.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non pertinent

Point d'éclair Non pertinent

Vitesse d'évaporation Non pertinent

Inflammabilité (solide, gaz) Non pertinent

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent
Pression de vapeur	Non pertinent
Densité de vapeur	Non pertinent
Densité relative	9 – 250 kg/m ³
Solubilité	Généralement chimiquement inerte et légèrement soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammation	Non pertinent
Température de décomposition	Non pertinent
Viscosité	Non pertinent
Propriétés explosives	Non pertinent
Propriétés comburantes	Non pertinent

9.2. Autres informations

Température de dévitrification	Non pertinent
Température de ramollissement	Non pertinent
Diamètre nominal des fibres.	< 5 µm
Longueur, poids, diamètre moyen géométrique moins 2 erreurs standard	< 6 µm
Orientation des fibres	Aléatoire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e)

10.2. Stabilité chimique

Le liant se décomposera à plus de 200 °C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale

10.4. Conditions à éviter

Aucune en utilisation normale

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale

La décomposition du liant à plus de 200 °C peut produire du dioxyde de carbone ainsi que certains gaz à l'état de trace. La durée de la libération varie en fonction de l'épaisseur de l'isolation, de la consistance du liant et de la température appliquée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques	L'effet mécanique des fibres grossières en contact avec la peau, les voies respiratoires et les yeux peut causer des démangeaisons temporaires.
---	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité générale

Ce produit n'est pas écotoxique pour l'air, l'eau ou le sol, de par sa composition.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit inorganique inerte avec liant polymère inerte thermoscurissable à base de résines phénol-formaldéhydes ; <4%.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation potentielle

12.4. Mobilité dans le sol

Non considéré comme mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non pertinent

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Le code de déchet s'applique uniquement aux déchets non-contaminés. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

[17 06 04] matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux réglementations et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Information générale

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Aucun(e)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Le Règlement européen n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), promulgué le 1er juin 2007, exige la fourniture de fiches techniques de sécurité (SDS) relatives aux substances et mélanges / préparations dangereux.

Les produits à base de laine minérale de Knauf Insulation (panneaux, dalles ou rouleaux) sont définis comme articles en vertu des critères REACH et, par conséquent, l'émission d'une fiche technique de sécurité pour ces produits n'est pas requise par la loi.

Conformément aux pratiques et engagements volontaires de l'industrie, Knauf Insulation a pris la décision de continuer à communiquer à ses clients des informations appropriées en vue de garantir une manipulation et une utilisation sécurisées de la laine minérale tout au long de la durée de vie du produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable pour les articles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale

Tous les produits fabriqués par Knauf Insulation sont composés de fibres non classifiées et sont certifiés par l'EUCB.

EUCB, European Certification Board of Mineral Wool Products – www.euceb.org. L'EUCB certifie que la composition chimique des fibres fabriquées est comprise dans les plages de référence d'exonération des fibres, qui ont été testées conformément aux protocoles européens et prouvées conformes à la note Q, les critères d'exonération pour la carcinogénicité, du règlement européen 1272/2008.

Les producteurs de laine minérale s'engagent, auprès de l'EUCB, à :

- communiquer les rapports d'échantillonnage et d'analyse établis par des laboratoires agréés par l'EUCB, attestant de la conformité des fibres avec l'un des quatre critères d'exonération stipulés dans la Note Q,
- se soumettre au contrôle réalisé deux fois par an dans chaque unité de production par un tiers indépendant agréé par l'EUCB (échantillonnage et conformité avec la composition chimique initiale),
- mettre en place des procédures d'auto-contrôle interne de chaque unité de production.

Les produits conformes aux exigences de certification EUCEB sont reconnaissables au logo EUCEB imprimé sur leur emballage.

Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de :

www.euceb.org

www.knaufinsulation.com



Commentaires sur la révision

§10

Révision :

6/25/2024

Remplace la version de

4/5/2024

Numéro de FDS

KI_DP_207

Autres informations

En 2001, le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a reclassé les fibres de laine minérale du groupe 2B (peut-être cancérigène) au groupe 3 (« L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'Homme »). (Voir Monograph Vol 81, <http://monographs.iarc.fr/>)

Cette fiche technique de sécurité / fiche technique du produit ne constitue pas une évaluation du lieu de travail. Les informations contenues dans le présent document représentent l'état de nos connaissances concernant ce produit à la date de publication de ce document. Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques courus en cas d'utilisation de ce produit à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu.